



Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un sac contenant des croquettes pour chiens

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	CODICO
	Date de la demande	Mars 2016
	Dénomination	Agi Pro Adulte Médium
	Marché	Agroalimentaire canin
	Type de produit emballé	Croquettes pour chiens
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Sac 20 Kg
	Dimension (cm)	37 x 97 x 15 (mis à plat)
	Masse vide	228,7 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	kraft blanc couché/kraft écru standard/ OPP
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Base aqueuse
	Type de colle	Hotmelt / Vinylique / Polyuréthane
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	88 %
	Plastique (PET)	12 %
	⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
AVIS REFERENTS		
Avis Techniques n°55, n°56		

PRE-REQUIS

- Le sac de conditionnement de croquette pour animaux, est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

Le sac est constitué de :

- une feuille extérieure en kraft blanc couché
- deux feuilles intérieures en kraft écru standard
- un film plastique en OPP
- Le sac Royal Canin comprend 7 grammes de colle.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration aisée		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les Avis Techniques cités en référence, le sac se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité du sac dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- de ne pas utiliser de couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process ;
- de minimiser la fraction plastique dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine de la baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

CONSIGNES DE TRI

Dans le cadre d'un usage ménager, le CEREC préconise l'ajout de pictogrammes recommandant de placer le sac dans le bac des emballages recyclables.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE